USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	●	
VI Agrotouristique	50	●	1
VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1	●	
II Sans élevage	57/68.1	●	
III Culture du cannabis	58/68.2	●	
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
Forêt			
I Exploitation forestière	59	●	
II Services forestiers	60	●	
III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	●
Usage agricole	171	●
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	●
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	●
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	●
Éolienne domestique	165-167	●
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	●	
VI Agrotouristique	50	●	1
VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1	●	
II Sans élevage	57/68.1	●	
III Culture du cannabis	58/68.2	●	
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
Forêt			
I Exploitation forestière	59	●	
II Services forestiers	60	●	
III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction			
I Activités extractives	62/68	●	
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	●
Usage agricole	171	●
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	●
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	●
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	●
Éolienne domestique	165-167	●
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

! Des dispositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	●	
VI Agrotouristique	50	●	1
VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1	●	
II Sans élevage	57/68.1	●	
III Culture du cannabis	58/68.2	●	
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
Forêt			
I Exploitation forestière	59	●	
II Services forestiers	60	●	
III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction			
I Activités extractives	62/68	●	
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	●
Usage agricole	171	●
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	●
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	●
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	●
Éolienne domestique	165-167	●
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

! Des dispositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	●	
VI Agrotouristique	50	●	1
VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1	●	
II Sans élevage	57/68.1	●	
III Culture du cannabis	58/68.2	●	
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
Forêt			
I Exploitation forestière	59	●	
II Services forestiers	60	●	
III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction			
I Activités extractives	62/68	●	
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	●
Usage agricole	171	●
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	●
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	●
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	●
Éolienne domestique	165-167	●
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	2014-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

! Des dispositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	●	
VI Agrotouristique	50	●	1
VII Évènements spéciaux	51	●	1/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1	●	
II Sans élevage	57/68.1	●	
III Culture du cannabis	58/68.2	●	
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
Forêt			
I Exploitation forestière	59	●	
II Services forestiers	60	●	
III Activités forestières connexes	61	●	
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	●
Usage agricole	171	●
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	●
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	●
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	●
Éolienne domestique	165-167	●
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

! Toute construction ou infrastructure est interdite sur le lot 187-P, propriété de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65	●	
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	2
IV À incidence élevée	42/64	●	
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	8 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	40 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	●
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Une seule résidence unifamiliale est autorisée dans la zone
NOTE 2	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone

! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre un usage du groupe industriel et un usage résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	3
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64	●	3
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66	●	
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48	●	
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	●	1/2
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67	●	
II Services religieux	53/67	●	
III Services gouvernementaux	54/67	●	
IV Services divers	55/67	●	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	●	
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1		
II Équipement public de télécommunication	62.2		

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	8 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	15 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	21-03-2024	191-2024
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Les usages mixtes sont autorisés (voir 71)

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67	●	
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	8 m.
Arrière	83	10 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	15 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE	

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30	●	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	18-09-2025	209-2025
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64	●	
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	3 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	18-09-2025	209-2025
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66	●	1
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	3 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	●
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30	●	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65	●	1-3
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	4
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66	●	1
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	40 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	18-07-2024	199-2024
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Seules les industries légères suivantes sont autorisées : aliments et boissons
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30	●	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	3 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	18-07-2024	199-2024
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30	●	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67	●	
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	21-03-2024	191-2024
12-09-2019	153-2019	18-07-2024	199-2024
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	1
II Moyenne densité	25	●	1
III Forte densité	30	●	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1-2
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	●	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
II De proximité	40/64	●	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	●	1
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	3 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
28-11-2024	201-2024		
17-04-2025	206-2024		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		
Raccordement égout		
Puits et installation septique		
Rue publique		
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE	

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		
Raccordement égout		
Puits et installation septique		
Rue publique		
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE	

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	9 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	4 m.
Latérale sans ouverture	85	4 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		
Raccordement égout		
Puits et installation septique		
Rue publique		
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE	

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25	●	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25	●	
III Forte densité	30	●	
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	17-04-2025	206-2024
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25	●	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25	●	
III Forte densité	30	●	
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	1
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	21-03-2024	191-2024
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25	●	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	1
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25	●	
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	●	
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	1
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	15 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48	●	
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	●	1/2
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	●	2/3
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	10 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Seuls les marchés publics sont autorisés
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1-8
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66	●	5-8
II Parcs et espaces verts	46	●	
III Usage extensif	47	●	**6-8**
IV Usage intensif	48	●	2-8
V Conservation	49	●	
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51	●	3-4
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67	●	**7-8**
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	8
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	8

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	10 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	●
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.

Date	Règ. #	Date	Règ. #
18-01-2018	140-2017	28-11-2024	201-2024
12-09-2019	153-2019		
20-01-2022	178-2021		

NOTE 1	Seul l'usage «restaurant» est autorisé
NOTE 2	Seuls les usages suivants sont autorisés : marina, plage aménagée, stationnement nécessaire pour l'accueil des visiteurs du secteur de la plage
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 5	Seuls les usages suivants sont autorisés : centre d'interprétation, information touristique

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

NOTE 6	Seuls les usages suivants sont autorisés : sentier pédestre, sentier non motorisé (pédestre, cyclable, ski de fond, raquette, etc.), aire de pique-nique, de jeux et détente, plage non aménagée, rampe de mise à l'eau, stationnement nécessaire pour l'accueil des visiteurs du secteur de la plage
NOTE 7	Seuls les usages suivants sont autorisés : services municipaux, stationnement nécessaire pour l'accueil des visiteurs du secteur de la plage
NOTE 8	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 7.1)

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	7 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		●
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

USAGES

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	●	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
V Maisons mobiles	32/145-146		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel			
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			
I Avec élevage	56/68.1		
II Sans élevage	57/68.1		
III Culture du cannabis	58/68.2		
IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES

Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	82	6 m.
Arrière	83	9 m.
Latérale avec ouverture	84	3 m.
Latérale sans ouverture	85	2 m.
Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION

Hauteur min.	87	4 m.
Hauteur max.	88	10 m.
Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Usage résidentiel	169	●
Usage comm., ind., récré.	170	
Usage agricole	171	
Sur terrain vacant	172	
Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES

Abri forestier	139	
Spectacle érotique	141	
Cour à rebuts auto.	142-143	
Chauffage extérieur	144	
Poste d'essence	147-158	
Café terrasse	159	
Chenil	160-164	
Éolienne domestique	165-167	
Panneaux solaires	168	●
Construction souterraine	174	●

CONDITIONS

Lot distinct		●
Raccordement aqueduc		
Raccordement égout		
Puits et installation septique		●
Rue publique		
Rue publique ou privée		●

MODIF.

Date	Règlement #
18-01-2018	140-2017
12-09-2019	153-2019
20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT